



ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE

Lettre d'information

N° 33
FÉVRIER 2018



02 éditorial
QUE DE CHEMIN PARCOURU
du président Laurent Dejoie

03 ACTUALITÉS

05 événements

- FRANCOPHONIE ET ÉTAT-CIVIL
- BIENTÔT UN DOCUMENTAIRE SUR L'ÉTAT CIVIL DES ENFANTS
- ÉTAT CIVIL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

08 VIE DES CHAMBRES

12 zoom sur...
POUR LE RAYONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE
Le président du Groupe des ambassadeurs francophones de France explique les enjeux de la francophonie économique



De haut en bas, de gauche à droite: Assemblée générale de l'ANF, groupe d'experts du Cercle K2, SEM Bassirou Sene, ambassadeur du Sénégal.

Que de chemin parcouru



Laurent Dejoie
Président de l'Association
du notariat francophone

**La Lettre d'information de l'ANF
est éditée par l'Association du
notariat francophone**

60 bd de La Tour Maubourg
75007 Paris
www.notariat-francophone.org
contact.francophonie@notaires.fr

Directeur de la publication

LAURENT DEJOIE
Président de l'ANF

Responsable éditoriale

ANNE MARIE CORDELLE
01 44 90 30 00
anne-marie.cordelle.csn@notaires.fr

Rédaction en chef déléguée

ALAIN GRUMBERG
grumberg@futuringpress.com
—
FUTURING PRESS
63 ter, Avenue Édouard-Vaillant
92100 Boulogne-Billancourt
06 80 90 63 96
www.futuringpress.com

Photographies

FUTURING PRESS
ANF

Maquette

Jean-Sien Kin

Coordination d'impression

COPY NUMERIK
15, avenue Édouard-Vaillant
92100 Boulogne-Billancourt

CRÉÉE LE 17 MARS 1992, l'Association du notariat francophone a célébré son 25^e anniversaire en 2017. Notre assemblée générale¹ du 17 septembre 2017 a été marquée par l'adhésion du Liban, qui devient ainsi le 27^e membre institutionnel de l'ANF. Ce résultat est le fruit des relations tissées depuis longtemps avec le notariat libanais qui compte aujourd'hui 180 notaires en exercice.

Influence grandissante — Notre association rayonne sur quatre continents : Afrique, Europe, Amérique du Nord et Asie. Son influence s'est renforcée par la multiplication des partenariats et des liens noués avec de nombreux réseaux, notamment la Conférence des OING accréditées auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les Réseaux institutionnels de l'OIF. Nous pouvons ainsi, nous enrichir mutuellement de nos compétences, échanger nos expériences et agir conjointement en transversalité pour une plus grande efficacité. L'Association participe à l'Observatoire économique francophone créé par le Forum francophone des affaires (FFA). Il diffuse des informations, des analyses économiques, des commentaires sur l'actualité économique et les opportunités d'affaires dans tous les pays francophones (www.ffa-int.org).

Perspectives — La mondialisation des échanges a rappelé les enjeux forts de la transmission des entreprises synonyme de développement économique. La complexité des opérations d'une reprise nécessite des mesures d'informations et d'accompagnement. L'expertise du notaire, sa technicité, ses qualités de négociation lui confèrent toute légitimité pour être le partenaire privilégié du changement. C'est une des pistes à explorer pour notre Association.

Renforcer le notariat africain



Après plus de trois ans de détention au Cameroun, Abdoulaye Harissou a été libéré en novembre 2017. Lors de la dernière Assemblée générale de l'ANF, il a été réélu secrétaire général de l'ANF. (Lire page 3).

Quelles sont vos priorités pour le notariat africain en 2018 ?

PERMETTEZ-MOI D'ABORD de remercier le bureau, les présidents des notariats membres, tous les notaires francophones et le président du Conseil supérieur du notariat pour leur soutien sans relâche pendant ces trois dernières années très éprouvantes. Je suis aussi très sensible à la confiance qui m'a été renouvelée.

En ce qui concerne votre question, nous devons consolider les acquis des actions sociales conduites en Afrique francophone avec le titrement et l'état civil des enfants, et penser à ouvrir d'autres chantiers.

- Ainsi nous devons relancer l'Association des parlementaires francophones (APF) afin qu'elle acte la création de la commission qui sera chargée du projet de loi cadre sur le titre sécurisé simplifié (TSS).
- En ce qui concerne l'état civil,

nous envisageons de mettre en place un système d'alerte dans les pays africains avec la collaboration d'Adama Sawadogo, fondateur d'I-civil, dans le cadre d'un partenariat avec un opérateur de téléphonie mobile et l'UNICEF.

- Avec le président de l'ANF, nous pensons ouvrir un nouveau chantier, celui du droit des affaires en réfléchissant sur la gestion et la transmission du patrimoine qui est un problème sérieux en Afrique.

Vous avez participé à la 4^e Conférence internationale sur « la sécurité foncière au service de l'accès au logement durable dans les villes africaines » en décembre 2017 à Niamey au Niger. Quel bilan en tirez-vous ?

La conférence a connu une participation quantitative et qualitative très importante. Les organisations internationales et les notaires y ont répondu de manière très positive. Didier Nourissat, vice-président du groupe titrement de l'UINL, a accompli un travail remarquable. Le foncier urbain est un enjeu important pour l'Afrique. Entre 2018 et 2050, le nombre de ses habitants passera d'un milliard 200 millions à deux milliards 500 millions. Du fait de la démographie, les villes grandissent de manière horizontale et désordonnée. Les États africains n'ont plus les moyens de gérer efficacement ce développement exponentiel. Le notariat peut et doit jouer un rôle majeur en concevant des outils

techniques et juridiques pouvant les aider à obtenir des solutions adaptées au contexte socio-économique et culturel de leurs pays.

Remise de diplômes de droit notarial à Niamey



Deux ans après le lancement des masters professionnels 1 et 2 de droit notarial de l'université Abdou Moumouny de Niamey au Niger, 21 étudiants originaires de plusieurs pays africains ont reçu leur diplôme le 7 décembre 2017 lors d'une cérémonie organisée en marge du 29^e congrès des notaires d'Afrique.

L'ANF était représentée par son trésorier, François Grimaldi. Pour accéder aux formations, il faut être titulaire d'une licence de droit ou d'un master 1 de droit privé² et être issu d'un pays africain³. Les masters ont été créés grâce à partenariat entre le ministère de la Justice du Niger, les notariats du Niger, de France, de Belgique et d'Espagne, la Commission des affaires africaines (CAAF) de l'Union internationale du notariat (UINL), l'Association du notariat francophone (ANF).

2. Ou de tout diplôme reconnu comme équivalent.

3. Algérie, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Guinée Conakry, Maroc, Madagascar, Mauritanie, Mali, Niger, Maurice, Tchad, Tunisie, Togo.

Laurent Dejoie reconduit à tête de l'ANF

LAURENT DEJOIE A ÉTÉ RÉÉLU président de l'Association du notariat francophone lors de l'assemblée générale organisée à Lille le 17 septembre 2017. Au cours des travaux, il a été procédé au renouvellement des instances dirigeantes qui sont les suivantes :

Conseil d'administration

- Erik Van Tricht (Belgique)
- Tomasz Kot (Pologne)
- Laurent Dejoie (France)
- Laurent Besso (Suisse)
- François Grimaldi (France)
- Mouhamed Tchassona Traoré (Togo)
- Christiane Bitty Kouyaté (Côte d'Ivoire)
- Moustapha Ndiaye (Sénégal)
- Abdoulaye Harissou (Cameroun)
- Salomon Louboula (Congo Brazzaville)
- Gérard Guay (Canada)

- Denis Marsolais (Canada)

Bureau

- Président : Laurent Dejoie
- Vice-présidents : Christiane Bitty Kouyaté et Denis Marsolais
- Secrétaire général : Abdoulaye Harissou
- Trésorier : François Grimaldi



Liban, 27^e membre de l'ANF

LE NOTARIAT LIBANAIS, 27^e membre de l'ANF, représenté à l'AG de Lille par Raymonde Bechour Sakr, présidente sortante du Conseil national des notaires libanais, et Joseph Béchara, son nouveau président, en présence de Laurent Dejoie et de Pierre Becqué.



Francophonie et état civil

L'ANF a participé les 18 et 19 octobre 2017 à Paris à un séminaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) préparatoire à la 4^e Conférence des ministres africains en charge de l'état civil qui s'est tenue à Nouakchott (Mauritanie) du 4 au 8 décembre 2017.

État des lieux — LORS DE CE SÉMINAIRE, une trentaine d'experts représentant l'OIF, la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), l'Union africaine, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Francopol, l'ANF, le RECEF, l'AIPPF⁴, des ONG (Unicef, International IDEA), des magistrats et des policiers de l'espace francophone ont :

- dressé un état des lieux de la problématique;
- précisé en quoi il permet l'accès au droit à l'identité et l'exercice des droits fondamentaux ;
- défini les enjeux de l'état civil en termes de justice, de sécurité et de police.

Renforcer les partenariats — Aujourd'hui les bénéficiaires d'un état civil fiable sont connus. Fondement de l'état de droit et pilier de la gouvernance, l'état civil garantit à tout citoyen l'exercice de ses droits tout au long de sa vie. La reconnaissance juridique est une clé indispensable pour accéder aux services de santé, disposer de papiers d'identité, voter et participer pleinement à la vie économique de son pays : créer une entreprise et emprunter. Au-delà des constats, le séminaire a souligné l'importance de développer des partenariats entre les réseaux francophones et les organisations internationales (Nations unies, Union africaine, Union européenne et Banque



mondiale⁵) et les ONG qui agissent sur le terrain. La nécessité d'élaborer une stratégie francophone sur l'état civil est clairement apparue.

Recommandations — La représentante de l'ANF et vice-présidente honoraire pour l'Afrique de l'Union internationale du notariat, Régine Dooh-Collins, a présenté toute une série de recommandations à l'égard des partenaires internationaux et des gouvernements. En plus des initiatives visant les populations, elle a proposé de mieux sensibiliser les acteurs gouvernementaux sur l'importance de disposer d'un registre d'état civil performant, notamment pour l'établissement des listes électorales avec les nouvelles technologies. De même, elle a souligné la nécessité de mieux former les agents d'état civil. En conclusion, Régine Dooh-Collins a rappelé que les notaires francophones, en première ligne en matière d'identité, mettent leur expertise au renforcement de l'état civil.

4. L'Association du notariat francophone, le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF), l'Association francophone de protection des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants Francophones (AIPPF) et le Réseau international francophone de formation policière (Francopol) sont 5 des 16 réseaux institutionnels de l'OIF.

5. La Banque mondiale développe le Programme « ID for Africa » sur l'identification des personnes.

Bientôt un documentaire sur l'état civil des enfants

Fondée en 1991, la Compagnie des Taxi-Brousse, société de production de documentaires pour la télévision, va consacrer un film à l'état civil des enfants. Elle a été fondée en 1991. Chaque année, une vingtaine d'heures de programmes⁶ sont diffusées sur les chaînes de télévisions françaises et étrangères⁷. La Compagnie des Taxi-Brousse et ses productions ont reçu plus de 100 prix dans des festivals internationaux. Michel Welterlin est producteur.

Vous travaillez sur un documentaire consacré aux enfants fantômes. Quel est son objet ?



NOUS PRODUISONS UN FILM pour les chaînes Canal+ Afrique et LCP-AN. Près de 40 millions d'enfants en Afrique ne sont pas enregistrés à la naissance. Les conséquences sont désastreuses dans leur quotidien

et pour leur avenir. Nous voulons montrer qu'il existe aujourd'hui des solutions dans certains pays. Ce film se veut optimiste. Nous partons à la rencontre d'enfants, de leurs familles, des autorités locales et des associations qui œuvrent sur le terrain auprès des gouvernements, comme l'Unicef, Plan international et l'Association du notariat francophone. Cette dynamique est aussi soutenue par l'OIF. Les campagnes de régularisation doivent permettre, à terme, d'inverser le phénomène et de rendre leur dignité aux personnes qui ont vécu cette injustice.

Comment vous êtes-vous intéressé à la question des enfants sans identité ?

C'est en lisant le passionnant livre de Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou sur

les enfants fantômes que j'ai compris la nécessité de parler de cette tragédie. J'ai moi-même été confronté à cette question lorsque j'ai adopté ma fille à Madagascar voilà une douzaine d'années. Son acte de naissance a été très compliqué à obtenir et un grand nombre d'enfants que j'ai rencontrés n'en possédaient pas. Ce qui les rend vulnérables et sujets à des trafics en tout genre.

Comment expliquez-vous la méconnaissance sur la situation des enfants sans état civil ?

Le grand public en Europe ou en Afrique ignore les conséquences de ce phénomène. Pour certains États, je pense qu'il n'a pas été une priorité pendant longtemps. Aujourd'hui, dans ce monde globalisé, les États ont pris conscience qu'enregistrer leurs propres enfants à la naissance était devenu un enjeu vital. Dans nos pays, nous ne mesurons pas l'importance d'être reconnu légalement. Cela nous semble naturel. L'identité est un défi planétaire qui concerne l'Afrique, l'Asie, ou encore l'Amérique du Sud. Le déplacement forcé de populations avec des enfants vers l'Europe, interroge leur existence juridique.

6. Grands documentaires, séries, captations de spectacles vivants, programmes courts de fiction.

7. Arte, France 2, France 3, France 5, RFO, RAI, Société Radio Canada, Canadian Broadcast Corporation, History Channel, Planète, BBC, Canal+, NHK, NOVA-WGBH, RTBF, SSR, ERT, Teleacnot, Télé-Québec, TVO-TFO, the Discovery Channel, Orange Cinéma Série...

événements

État civil et développement économique

Un groupe du Cercle K2⁸, think tank d'intelligence économique basé en France, a étudié pendant un an⁹, les conséquences d'un état civil défaillant sur l'économie formelle dans les pays du Sud. Une dizaine d'experts internationaux réuni autour du général Meyer, président du Cercle K2, et de Laurent Dejoie, président de l'Association du notariat francophone (ANF) a élaboré une série de recommandations.



État de droit — L'ÉTAT CIVIL est un des fondements de tout état de droit. Il est une fonction régalienne de tout État. Dans de nombreux pays en développement, la mise en place d'un état civil fiable est confrontée à des multiples défis liés à la pauvreté et au manque de moyens humains et financiers. Dans leur livre « Les enfants fantômes¹⁰ », Abdoulaye Harissou et Laurent Dejoie présentent un panorama des causes et des solutions pour assurer leurs droits fondamentaux, notamment à l'identité et à la nationalité, à des centaines de millions de personnes qui vivent sur Terre sans reconnaissance juridique.

Développement économique — Le groupe « État civil : situation post-crise, État de droit et développement écono-

mique durable » du cercle K2 s'est intéressé aux bénéfices d'un état civil fiable sur l'économie formelle, qui est seule susceptible de mettre en place des « biens communs : infrastructures, systèmes de santé et d'éducation ». La formalisation de l'économie « exige des entités clairement identifiées, qu'il s'agisse des entreprises ou des êtres humains agissant en leur sein ou en relation avec elles... Au final, seul un état-civil robuste peut fonder un système d'identification juste et efficace ».

Recommandations — Les experts ont estimé nécessaire de conduire des campagnes de sensibilisation, pas seulement auprès des acteurs institutionnels, mais aussi en direction des opérateurs économiques : chambres consulaires africaines, sociétés multinationales et locales, chefs traditionnels et femmes. Plusieurs secteurs prioritaires ont été identifiés : télécom, banque et microfinance, santé, secteurs publics et éducation. Les nouvelles technologies sont apparues comme des outils indispensables. Un réseau d'experts pourrait se constituer et intervenir à la demande des états désireux d'être accompagnés dans leurs défis liés à l'état civil. Avoir une identité a une valeur économique et une valeur politique.

8. Roland Portella, président de la Coordination pour l'Afrique de demain (CADE), Bachir Dieye de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Hervé Cronel, ancien conseiller d'Abdou Diouf, ancien secrétaire général de l'OIF, Selar Rabesandratana, avocate, André-Franck Ahoyo, vice-président des Entretiens eurafricains, Anne Constantin, Association des procureurs et poursuivants francophones, Anne-Marie Cordelle, secrétaire générale de l'ANF et pilote du groupe.

9. De novembre 2016 à septembre 2017.

10. Publié aux Éditions Albin-Michel.

BELGIQUE

Riche actualité pour le notariat belge qui change de nom et crée un site pour accompagner les entrepreneurs.

Le notariat belge propose désormais un nouveau modèle de décompte des frais à ses clients. De même, il a créé une nouvelle brochure sur l'immobilier.

Fednot : nouvelle appellation

—

La Fédération royale du notariat belge (FRNB) rajeunit sa marque, sans changer de nom, en s'attribuant l'abréviation Fednot. La marque originelle du notariat belge a été créée voilà une vingtaine d'années. Il était temps de l'adapter afin de rester en phase avec les réalités du métier et les attentes des clients. La nouvelle appellation s'accompagne d'un positionnement renouvelé : « Le notaire vous donne la confiance nécessaire pour que vous puissiez faire des pas en avant dans la vie ».

Congrès des notaires belges

—

Le Congrès biennal du notariat, tenu à Gand du 20 au 22 septembre 2017, avait pour thème : « Opening Doors ». Son objectif était de sensibiliser les notaires et de renforcer leurs connaissances en matière d'habitat, un secteur en constante évolution. Parmi les thèmes abordés, ceux liés au nombre croissant de modes d'habitation notamment alternatifs, tels que la fiscalité, la législation relative aux consommateurs, etc.

Le Congrès a été clôturé par un exposé du ministre de la Justice qui a souli-

gné la force du notariat qui a su faire face à la numérisation de la société. Il a exprimé sa satisfaction devant le développement des outils numériques et des projets en cours. Le ministre reste partisan d'une plus grande simplification du droit belge, au moyen notamment d'une réforme du droit des sociétés en limitant les différentes formes.

www.mysprl.be : un site pour les entrepreneurs

—

Depuis le 23 octobre 2017, le notariat belge a mis en ligne « Start My Business », développé pour les particuliers désirant créer leur SPRL de manière numérique. Il s'agit d'une application permettant à chaque entrepreneur de démarrer la création de sa société en ligne. La plateforme ne constitue pas automatiquement la société, mais elle permet de fournir les données nécessaires au notaire pour la créer. L'utilisateur remplit les champs requis en suivant les différentes étapes. Il peut ensuite choisir l'étude avec laquelle il souhaite collaborer. Les parties concernées apparaissent devant le notaire à la fin du processus pour la signature de l'acte (après conseil) permettant ainsi au notaire de bien répondre aux exigences d'identification (contrôle d'identité et appréciation de la compréhension de la partie des effets de ses opérations, etc.).

vie des chambres

CÔTE D'IVOIRE

Le notariat ivoirien est partenaire des cliniques juridiques et participe aux projets du gouvernement ivoirien en matière d'identification.

Partenariat avec l'Association des femmes juristes (AJFCI)

La Chambre des notaires de Côte d'Ivoire travaille en partenariat avec l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire pour l'animation des cliniques juridiques. Elles sont au nombre de 9, dont 3 à Abidjan et 6 dans les grandes villes de l'intérieur du pays. Ces cliniques juridiques offrent consultations et accompagnements aux personnes défavorisées confrontées à des problèmes juridiques, professionnels et sociaux. Les populations peuvent également y être informées de leurs droits civiques et civils, et être sensibilisées à la nécessité de déclarer leurs enfants à l'état civil dès leur naissance.

Fiabilisation de l'état civil

- La Chambre des notaires a noué un partenariat avec l'Office national d'identification (ONI) pour un échange d'information, ce qui permettra de mieux sécuriser les transactions contenues dans les actes rédigés.
- Par ailleurs, le notariat a participé fin mai début juin 2017 à la mission sur l'état civil des enfants organisée conjointement par l'Unicef Côte-d'Ivoire, l'Unicef-France et l'Association du notariat francophone (ANF) dans le cadre du programme gouvernemental de délivrance d'extraits de naissance aux enfants non déclarés.

Retrouvez toute l'actualité de
l'Association du notariat francophone sur son site

<http://notariat-francophone.org>



The screenshot displays the website for the Association du Notariat Francophone. At the top, there is a navigation menu with links for ACTUALITE, ANF EN ACTION, VIE DES CHAMBRES, ADHESION, and CONTACT. The main content area features three articles:

- Éditorial**: "L'état civil dans l'actualité francophone" (20 juin 2017). The article discusses the importance of civil status in various countries.
- Renforcer le notariat africain** (12 février 2018). The article mentions the 12th anniversary of the African Notary Association (ANF) and its activities in Cameroon.
- En bref**: "Entretiens eurafricains à Dakar" (31 janvier 2018). This section highlights a meeting between the African Notary Association and the African Management Association (AMA) in Dakar.

On the right side of the page, there is a sidebar with a "LIRE PLUS" link and a section for "Economie circulaire et".

vie des chambres

RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE

Entre octobre 2016 et mars 2017, la République de Macédoine a vu l'adoption de nouvelles lois et d'amendements législatifs.

Nouvelle loi notariale

—

LE PLUS IMPORTANT est la loi sur le notariat¹¹ dont l'application est effective depuis le 1^{er} janvier 2017. Par rapport aux lois précédentes, elle introduit de nouvelles dispositions législatives qui concernent le fonctionnement, la portée et le principe du travail notarial en tant que service public.

Cette loi prévoit notamment :

- L'introduction d'un document notarial électronique, des registres commerciaux électroniques et la mise en place d'un archivage électronique assuré par la Chambre des notaires.
- La rédaction obligatoire par un avocat de tout document privé excédant les 10 000€.
- La rédaction obligatoire par un avocat de tout contrat et précontrat de vente excédant les 10 000€.
- La représentation obligatoire par un avocat des héritiers dans les successions.
- L'introduction de l'instrument « ordre de paiement notarial », i.e. réglementation de la démarche mise en place par le notaire afin de délivrer une décision concernant l'ordre de paiement à partir de documentation fiable, etc.
- Une nouvelle forme de présentation des documents notariaux.

- La mise en place d'un registre des procurations et des testaments par la Chambre des notaires.
- La possibilité d'établir une académie notariale.
- Un changement pour les examens de notaire adjoint, notaire associé, notaire assistant.
- Une nouvelle procédure pour la vérification des connaissances des notaires déjà nommés avec un examen tous les 7 ans.

Cette loi introduit pour la toute première fois des amendes pour les délits mineurs commis par le président de la Chambre notariale et par d'autres personnes allant à l'encontre des dispositions législatives.

Numérisation

—

Par ailleurs, le Journal Officiel de la RM nb. 226 a publié la législation secondaire, notamment le tarif notarial, adoptée par le ministre de la Justice à laquelle se conforment les notaires de la République de Macédoine dans l'exercice de leur fonction.

- Les actes secondaires, les registres, livres et annuaires qui ont jusqu'à présent été tenus sur papier, le seront, à partir du 1^{er} juillet 2018, sous forme électronique. Une période intérimaire de 6 mois est prévue.

vie des chambres

CONGO

La Chambre nationale du Congo a poursuivi en 2017 son programme de formation.

Perfectionner les notaires

-
- EN 2016, LA 1^{ÈRE} UNIVERSITÉ des notaires du Congo s'était tenue, du 9 au 11 novembre, à Pointe-Noire et, du 14 au 16 novembre, à Brazzaville, sur le thème : « Pratique de la commission du notaire dans le règlement des successions au Congo ».
- En 2017, le notariat congolais a organisé un séminaire, du 19 au 20 juin, à Brazzaville et, du 22 au 23 juin, à Pointe-Noire sur la « comptabilité notariale et la fiscalité congolaise ». Le thème a été co-animé par Pierre Kemeni, expert-comptable diplômé commissaire aux comptes agréé CEMAC et ordre des CPA, et Binah Dira, inspecteur des impôts à la direction de la Réglementation et Contentieux de la direction générale des Impôts et du Domaine.

La prochaine université se tiendra dans le courant du 1^{er} trimestre 2018 et portera sur la problématique de l'origine de propriété et la protection des personnes vulnérables dans le cadre des ventes immobilières.

Audiences...

—

Le nouveau ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, a reçu en audience la Chambre nationale des notaires du Congo, le 12 octobre 2017, dans le cadre de l'amélioration des rapports entre ses services et le notariat. Une deuxième audience a été accordée le 31 octobre 2017, par notre tutelle afin d'approfondir les doléances émises par la Chambre nationale notamment la relecture des textes organiques. Une troisième rencontre était prévue à la fin de 2017 pour une première évaluation des travaux en commission.

...et rencontre

—

La Chambre nationale a eu un entretien le 6 décembre 2017 avec l'ONG internationale Egmont, siégeant au Canada, dont l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF Congo) est membre, dans le cadre de l'application de la procédure pour la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Pour le rayonnement de la Francophonie

Le groupe des ambassadeurs francophones de France (GAFF) auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est présidé par SEM Bassirou Sene, ambassadeur du Sénégal. Le GAFF, qui regroupe les représentants de 35 pays, a pour mission de faire connaître les valeurs et les actions de Francophonie en France en tissant des liens notamment avec les milieux économiques publics et privés. Bassirou Sene explique les enjeux de la francophonie économique et le rôle de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) qui associe 17 États d'Afrique.

Quelle est la vocation du groupe ?

C'EST À LA DEMANDE D'ABDOU DIOUF, ancien Secrétaire général de la l'Organisation internationale de la Francophonie, que le groupe des ambassadeurs francophones accrédités en France a été constitué pour contribuer à la promotion de la langue française en France et expliquer ce qu'est l'OIF. La Francophonie est méconnue. Nous expliquons son évolution depuis la création, à Niamey le 20 mars 1970, de l'ACCT, Agence de coopération culturelle et technique, sous l'impulsion des présidents Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Hamani Diori (Niger), Habib Bourguiba (Tunisie) et du Prince Norodom Sihanouk (Cambodge). D'abord linguistique, la Francophonie a évolué sur un plan politique avec la Déclaration de Bamako en s'impliquant dans le règlement des conflits et leur prévention, notamment par l'envoi de missions d'observation. La Francophonie est devenue économique avec le Sommet de Dakar.

Quels sont les bénéfices de la Francophonie économique ?

Pour exister, la francophonie économique doit multiplier les échanges et les espaces économiques, de solidarité et de commerce. Les relations économiques doivent se développer. Par exemple, le Forum Francophone des Affaires, dirigé par Steve Gentili, fait un



excellent travail en favorisant les rencontres entre les opérateurs économiques en France et ceux du Sud pour créer des joint-ventures et des entreprises au sein de l'espace francophone. Cette démarche doit être renforcée.

L'OHADA, Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, célèbre son 25^e anniversaire en 2018. Quel en est le bilan ?

Le Sénégal est un des membres fondateurs de l'OHADA. Aujourd'hui, elle a atteint sa vitesse de croisière avec l'établissement de ses organes dirigeants et de la Cour commune de justice et d'arbitrage, basée à Abidjan. L'OHADA contribue à rendre nos espaces économiques compétitifs. Elle assure la sécurité juridique. Elle met non seulement en confiance les investisseurs mais contribue aussi à drainer et à développer les investissements.

En savoir plus : www.ohada.org